**Fédération des Conseils**

**de Parents d’Elèves**



**La FCPE est la première fédération de parents d'élèves. Elle est présente dans la plupart des établissements où elle participe à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants et représenter les parents. La FCPE est une force de proposition et d'action qui est le fruit de l’engagement bénévole de nombreux parents.**

**La FCPE compte aujourd'hui :**

* 280 000 adhérents,
* 50 448 parents d'élèves élus aux conseils d'école et aux conseils d'administration,
* 6 000 conseils locaux
* 102 associations départementales et extra-métropolitaines et des représentants dans les établissements français à l'étranger.

**Fondée en 1947**, la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves est reconnue d'utilité publique dès 1951 et agréée mouvement d'éducation populaire en 1982. Au total, 1 600 000 familles ont voté pour la FCPE aux dernières élections.

**Le premier Conseil de Parents d'Élèves en Martinique a été créé en 1947**sous l'impulsion de Monsieur SAE et**la première Fédération des Conseils de Parents d'Élèves a pris naissance en 1951**sous la présidence**d'Henri POPINCOURT, le premier Président Départemental de la Martinique.**

**Le rôle**de la FCPE consiste à créer un lien entre les parents, à réfléchir, à émettre des propositions et à intervenir sur tout ce qui concerne la vie de l'école et l'intérêt des enfants. Le système éducatif doit se concevoir comme une préoccupation collective.

**La FCPE**milite pour :

* que l'école publique soit une priorité des pouvoirs publics,
* que l'Ecole conduise tous les jeunes vers la réussite personnelle, professionnelle, sociale,
* que les parents soient respectés, consultés et entendus ;
* qu'ils soient considérés réellement comme des co-éducateurs responsables.

**La FCPE**fonde son action sur les valeurs républicaines de liberté, solidarité, laïcité, égalité en particulier égalité d'accès à l'Éducation et à la culture.

**La FCPE vous représente et vous défend, notamment dans votre rôle de parent délégué. Elle vous aide aussi dans la présentation des candidatures aux élections des représentants des parents d’élèves.**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **CDPE de MARTINIQUE****Conseil Départemental des Parents d’Élèves**Groupe Archipel - Bât Rose 3Rue Victor Lamon - Sainte-Thérèse97200 FORT-DE-FRANCE**Tél. 0596.60.61.63 | cdpe972@fcpe-martinique.fr**[**https://972.fcpe.asso.fr**](https://972.fcpe.asso.fr)[**https://www.fcpe-adhesion.fr/972/adhesion**](https://www.fcpe-adhesion.fr/972/adhesion) | **Conseil local LPO Victor ANICET**Edwina PERRO – 📱 : 0696 31 59 76📧**lpo\_victor\_anicet@fcpe‐martinique.fr**Whatsapp Comm Lpo Vitor ANICET :<https://chat.whatsapp.com/FV6iagcDVHJIKap0WbWo> |  |

***"L'enseignement est pour la pensée ce que l'aliment est pour le corps"***